

Le 1er cycle, paysage oublié

Chronique du 20 octobre 2012

La France est le seul pays qui possède **quatre filières de formation post-bac** : la licence, le DUT, le BTS, la CPGE. Et ce sans compter les formations paramédicales et sociales. Ce paysage est illisible et fortement hiérarchisé. Les Assises s'en préoccupent-elles ? Non ! Et pourtant, elles ont à leur ordre du jour le **nouveau paysage de l'enseignement supérieur** et de la recherche. Le slogan **bac-3 à bac+3** cache une misère de propositions. En fait, ce n'est pas surprenant : le mode de structuration des Assises rend impossible de penser, de proposer une **vision globale du 1er cycle**.

Organisation des consultations nationales tout d'abord. Ont été entendues les **organisations représentatives** et des **associations spécialisées**, ces dernières protégeant – c'est légitime – un territoire particulier de formation. La première [Note de synthèse](#) du Comité de pilotage est fort logiquement **muette sur une reconfiguration globale** des formations post-bac en 3 ans.

Organisation des Assises territoriales ensuite. Les propositions, qui seront reprises dans les rapports territoriaux, émanent de celles et de ceux qui ont été invités et consultés, membres des séminaires et des ateliers de réflexion, des conseils universitaires, des équipes présidentielles, des élites territoriales... *Si votre bout de paysage n'a pas été identifié comme critère d'accès aux ateliers, vous n'avez pas pu recommander.*

Il est ainsi logique que la contribution de **l'université de Haute-Alsace** ne porte, en ce qui concerne le 1er cycle, que sur la licence. On ne demandait pas à cette université de penser réforme globale. Il est cependant curieux que la contribution ne dise **rien de la formation en IUT**, et ose écrire : « *améliorer l'encadrement des universités (BIATSS et enseignants) et le financement en rééquilibrant avec le financement des classes préparatoires et BTS* ». Déshabiller Paul pour habiller Pierre !

Les Sections de techniciens supérieurs (STS) sont ainsi les grandes oubliées des Assises. N'y a-t-il pas d'Association des chefs de travaux ? A Strasbourg, un proviseur de lycée a certes été associé à une table ronde, **Marie-Claude Mathieu** du lycée Cassin-Frey de Strasbourg. En quelques minutes, elle n'a eu le temps que de valoriser le succès d'une **CPGE économique et commerciale, réservée à des bacheliers professionnels**. Rien sur les STS de son lycée.

Pas de vision globale du premier cycle et donc **pas de réforme globale envisagée**. Il n'existe **pas d'association des enseignants du 1er cycle**, d'association regroupant les enseignants de licence, de BTS, de DUT, de CPGE. Pas d'association, pas d'identité, pas de lobbying, pas de contribution pour les Assises. De plus, il n'existe **même pas de statistique nationale** établissant **l'effectif global** de ces enseignants, par type de statut. Et pourtant, des professeurs agrégés (PRAG) enseignent dans les quatre types de formation post-bac. Même les universités, qui publient des **bilans sociaux** détaillés, n'ont jamais pensé à compter, à identifier précisément leur population enseignante en licence et en IUT, leur répartition par statut (dont les statuts les plus précaires).

Dans les contributions nationales, **deux formations post-bac, le DUT et la CPGE, ont été défendues par des associations structurées** : elles ont valorisé les points forts de leur formation et proposé des évolutions.

La contribution la plus structurée – et à vrai dire la plus argumentée et la plus convaincante – est celle de l'**Association des directeurs d'IUT** : **39 propositions**. La proposition 13 en est la clef de voûte : *“faciliter l'accès au master par la voie technologique et conduire vers le niveau I de certification pour ces mêmes diplômés ; les IUT proposent la constitution de L3 technologiques.*

Pour y parvenir, les IUT exigent une **clarification de leurs relations avec les universités**. *“Inscrire dans la loi l'obligation de **contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels**, intégrés au contrat d'établissement, entre l'Établissement et ses composantes, en particulier ses instituts. Inscrire dans le statut des universités, et en particulier dans le statut des “grandes universités” à venir, un mode de fonctionnement qui responsabilise ses composantes, en particulier ses instituts, pour **mettre un terme à la dérive de centralisation excessive** constatée depuis la mise en place de la LRU. Garantir l'autonomie de gestion mise à mal par le non-respect des textes existants relatifs à l'application de la loi LRU”.*

Mais **la contribution des IUT**, pour être cohérente, est **obligée de commettre deux oublis**. Pour conforter la mission de recherche des IUT, l'Association insiste sur le rôle de ses enseignants-chercheurs et doit oublier la contribution des professeurs agrégés et certifiés (le mot PRAG/PRCE ne figure pas une seule fois dans la contribution). L'Association veut une licence technologique et doit donc **oublier l'existence des BTS** : quelle place pour ces diplômés sur le marché du travail ?

La **contribution des Classes préparatoires aux grandes écoles** aux Assises est également conséquente, mais elle est plus éclatée que celle des IUT. Une première contribution émane de la **Conférence des CPGE**. Nous l'avons analysée dans la **chronique du 7 octobre 2012**. *“Elle fait preuve d'une large ouverture vers les universités, avance des **propositions argumentées pour une réforme de l'ensemble de l'enseignement supérieur**”.*

Une autre **contribution** émane de l'**Union des professeurs de spéciales** : 2.700 agrégés enseignant dans les classes supérieures des lycées, essentiellement dans les CPGE scientifiques. L'union met en avant les compétences de ces agrégés : la quasi-totalité d'entre eux possèdent un M2 et de plus en plus un doctorat, voire une habilitation à diriger des recherches. L'union fait des **propositions concrètes pour faire évoluer positivement les prépas** : semestrialisation, ECTS, stages, limitation des effectifs par classe, enseignement de l'informatique, partenariats avec les universités. Personne n'a demandé aux Professeurs de spéciales de « penser global », d'avoir des idées sur la réforme de l'ensemble du paysage du 1er cycle du supérieur.

Autre **contribution**, celle de **deux syndicats**, l'un représentant les **Agrégés de l'enseignement supérieur**, l'autre une partie des enseignants du second degré. Ils prennent en compte le fait que des professeurs agrégés et certifiés enseignent dans les 4 types de formation post-bac. Leurs **revendications** portent sur les inégalités de carrière, de conditions de travail et de charge de service, de mobilité, de relations avec la hiérarchie, de médiation et de règlement des conflits. Ainsi, ils demandent avant tout un nouveau **décret statutaire**.

Le lecteur l'aura compris. Impossible d'avoir au sein des Assises une discussion sur la réforme de l'ensemble du premier cycle. J'ai eu la **naïveté de croire que le projet porté par ce blog, la création d'Instituts d'enseignement supérieur** dédiés au cycle Licence en 3 ans, pourrait y être discuté. Ma contribution aux Assises s'est résumée à une page de powerpoint, projetée pendant 30 secondes devant les participants aux Assises territoriales d'Alsace. Il faudrait que je pense sérieusement à me reconvertir, à militer pour la création d'une **Association des enseignants de 1er cycle** !